



AFFICHÉ
LE 16.11.2023

2023/
Parafe

DECISION N°53/2023

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MAITRISE DES RUISSELEMENTS PAR DESIMPERMEABILISATION DES SOLS ET VEGETATION FAVORABLE A LA BIODIVERSITE

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégations du conseil municipal au maire, notamment l'alinéa 25 ;

Vu la délibération N°61 du 17 juillet 2020 du conseil municipal fixant la liste des délégations données au maire dans le cadre de cet article ;

DECIDE

Article 1^{er} : de demander une subvention au titre de la maîtrise des ruissellements par la désimpermeabilisation des sols et végétation favorable à la biodiversité, d'un montant de 19 663,80 € HT, soit 50% du montant total des travaux (39 327,60 € HT).

Article 2 : que la période prévisionnelle des travaux sera le 4^{ème} trimestre 2023 et le 1^{er} trimestre 2024.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents se rapprochant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 14 Novembre 2023

Le Maire,
Jean François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20231114-DECISION_53